

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers : L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, LE 15 NOVEMBRE, à 20h, le Conseil Municipal de la
En exercice : 13 Commune de CHANEINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
Présents : 10 la présidence de Monsieur Patrice FLAMAND, Maire.
Absents : 0 Date de convocation du Conseil Municipal : 08 NOVEMBRE 2022
Pouvoirs : 3 **PRESENTS** : Mmes BONNAT, DESIGAUD,
Votants : 13 Mrs ALVES, CHENE, CORMORECHE, DESCOMBES, DELUNEL, DURAND, FLAMAND,
PENEL.
ABSENTS EXCUSES : M. PETIT (pv L. DELUNEL), A. TAMAIN (pv V. DESIGAUD), JL
COURTIAL (pv J. DESCOMBES)
Secrétaire de séance : M. CORMORECHE

ORDRE DU JOUR :

I. DELIBERATIONS

- 1- Agrandissement du réfectoire scolaire et aménagement de la garderie périscolaire : Choix de la Maîtrise d'œuvre.
- 2-Finances : Demande de subvention pour les travaux de voirie
- 3-Finances : DM n°3 budget principal 2022
- 4-Urbanisme : Modification PLU – Les Ecuries d'Alys
- 5-Vente sur la voie publique : Marchés de Noël
- 6-AMF : Motion alerte finances locales.

II. AUTRES DECISIONS ET AVIS

- 1-Urbanisme : Etude unité de méthanisation à Dracé
- 2-Jeunesse et Sports : KVeents, Durée de la mise à disposition de la salle des sports pour les vacances de février
- 3- Associations : Demande du Sou des écoles pour effecteur leur vide grenier dans la zone Actiparc.

III. COMPTE-RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

IV. INFORMATIONS & DIVERS

Le compte rendu du 11 octobre 2022 est adopté à l'unanimité des 13 voix.

I. DÉLIBÉRATIONS

- 1. FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIES 2022 AU TITRE DU FOND DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA DOMBES – (N°2022-59)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'inscription au Budget 2022, des travaux de voiries concernant la réalisation des trottoirs Rue des Chabaudières. Le montant des travaux est de **28 875 € HT**,

Le financement de la réalisation des trottoirs Rue des Chabaudières se fera sur les fonds propres de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- **AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de communes de la Dombes au titre d'un fonds de concours.**
- **Et à signer tous documents relatifs à cette opération.**

2 - VENTE SUR LA VOIE PUBLIQUE MARCHE DE NOEL (N°2022-60)

A l'occasion des fêtes de fin d'année et pour participer au développement de l'attractivité de la Commune de CHANEINS, il est proposé un programme d'animations qui s'articulera autour de plusieurs événements et notamment 3 marchés de Noël.

Ils seront composés de chalets de commerces ainsi que de deux pôles :

- un pôle pour les enfants avec jeux gonflables
- un pôle avec un podium où se succéderont des concerts

La Commune louera à titre gracieux des emplacements pour la vente de produits divers et variés. Le nombre de ces emplacements implantés sera adapté en fonction des mesures sanitaires en vigueur lors de l'événement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- **ACCEPTE l'organisation du marché de Noël et autorise le maire à effectuer toutes les déclarations nécessaires.**

3- FINANCES : DM N°3 BUDGET PRINCIPAL 2022 (N°2022-61)

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

La commission « Finances » propose d'augmenter et de virer les crédits nécessaires aux paiements dus, au titre :

- 66111 : Intérêts nouveau prêt relais n°08925770, échéance de 1 618.75 € le 27/12/2022,
- 6688 : Frais de dossier nouveau prêt relais n°08925770, d'un montant de 350€,
- 6413 : Crédits insuffisants au chapitre 012, en raison de l'augmentation du point d'indice, de l'embauche d'un agent sur 3 mois pour pallier l'absence d'un agent technique, de la création d'un nouvel emploi d'agent d'animation au 01/09/2022 et de l'augmentation du temps de travail d'un agent administratif.
- Opération 162 : Travaux d'aménagement de l'appartement de la Cure, montants devisés à 97 769.19 € TTC
- Opération 175 : Démontage et remplacement de la cabane à vélos, montant de 3450€ TTC
- Opération 176 : Création des trottoirs rue des Chabaudières, d'un montant de 34 650€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- **APPROUVE** les mouvements constituant la décision modificative n°3 au budget principal de l'exercice 2022, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-après
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les écritures nécessaires sur le Budget Principal 2022 et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

DEPENSES EN EUROS TTC			RECETTES EN EUROS TTC		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
Fonctionnement			Fonctionnement		
6236	Catalogues et imprimés	- 730	6419	Remboursements rémunération personnel	+ 1 270
6413	Personnel non titulaire	+ 13 900	70311	Concessions cimetières	+ 850
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 380	7067	Redev services périscolaires et enseign	+ 670
6688	Autres charges financières	+ 350	70876	Remb frais par le GFP de rattachement	+ 1 050
023	Virement section d'investissement	- 5 000	7588	Autres produits gestion courante	+ 1 470
			7713	Libéralités reçues	+ 170
			7788	Produits exceptionnels divers	+ 3 420
	Total	+8 900		Total	+8 900
Investissement			Investissement		
21318-162	Travaux appartement Cure	+ 36 000			
21312-175	Ecole	+ 1 650			
2151-176	Trottoirs rue des Chabaudières	+ 8 300			
21318-195	Aménagement ancienne garderie	- 50 950	021	Virement de la section fonctionnement	- 5 000
	Total	- 5 000		Total	- 5 000

4- AMF : Motion de la commune de CHANEINS (N°2022-62)

Le Conseil municipal de la commune de CHANEINS, réuni le 15 novembre 2022, exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune de CHANEINS soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- **d'indexer la DGF sur l'inflation 2023**, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- **soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression.** Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de ... ou l'intercommunalité de ... demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.** Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de CHANEINS demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de CHANEINS demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles. Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

Concernant la crise énergétique, la Commune de CHANEINS soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

5-AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ET AMENAGEMENT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE – CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE :

Reportée

6-Urbanisme : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Reportée

II. AUTRES DÉCISIONS ET AVIS

1-Urbanisme : Etude unité de méthanisation à Dracé
Présentation du dossier sur la méthanisation des digestats.
13 avis favorables.

2- Jeunesse et sports : KV events durée de la mise à disposition de la salle des sports pendant les vacances de février.

Il est proposé de prêter la salle des sports la 1 ère semaine et de faire payer 1000 euros la deuxième semaine plus le ménage fait par l'entreprise Chanudet.

3-Associations : Demande du Sou des Ecoles pour faire le vide grenier dans la zone Actiparc. Le Sou des écoles pourra s'installer sur le parking de la salle des sports et sur les terrains de boules pour les exposants et le parking sur le terrain en gore vers les PAV.

III-COMPTE RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

Commission Affaires Scolaires et Péricolaires : (PF).(VB)

- Cantine : VB remplace AT à la suite de sa démission. PF et VD ont reçus les parents des enfants qui avait frappés un camarade dans la cour de la cantine. Les enfants avaient l'air d'avoir compris la gravité des faits. Certains parents de l'école demandent quelles seront les sanctions pour les enfants frappeurs. Un des enfants a de nouveau frappé une petite fille dans la semaine.

- Ecole : Prévion pour l'année prochaine 13 enfants. Projet autour de l'eau, visite prévue du château d'eau. Les activités de cette année seront la piscine, le basket et travail sur les déchets. Vendredi 25 novembre la ronde des jeux sera à la salle Bernard Gil, la Mairie offre un gouter.
- Bibliothèque : Projet spectacle Opéra. L'association est contente de l'investissement des parents et des associations.
- Commission Affaires Sociales : NEANT

Commission Animations, Associations, Jeunesse et Sports Commission Information Communale :

- Associations : (GP) Retour sur la réunion du Comité des fêtes, le sou et la cantine sont contents de pouvoir bénéficier des structures gonflables gratuites. Le sou des écoles tiendra une buvette la première semaine des vacances de février dans la salle des sports pour les structures gonflables.
- Lettre de Chaneins : Il manque quelques articles, il faudra mettre en avant que beaucoup de monde s'est déplacé pour la cérémonie du 11 novembre.
- Bibliothèque : La bibliothèque a eu une demande pour faire de l'ancienne garderie une salle de lecture réservée pour les jeunes et créer une junior association pour échanger autour de lectures spécifiques (mangas). Il faut remettre du mobilier pour l'école quand les classes se rendent à la bibliothèque.

Commission Bâtiments – Patrimoine : (PF). DD et VD ont rencontré une personne de chez Transalp pour le City stade, les travaux ont pris du retard et vont commencer le 2 ou 5 décembre. Il faudra prévoir un chemin d'accès pour les pompiers pour aller aux vestiaires sportifs sur la partie basse du terrain.

DD a fait faire un devis pour un bungalow terrasse pour la buvette des vestiaires. Trop cher.

Les travaux de l'appartement à la cure sont prévus en début d'année 2023. Les locations des locaux commenceront à être facturées début décembre.

Le chalet dans la cour de l'école sera déplacé. La sortie de secours devrait être faite avant les vacances de printemps. Les aménagements spécifiques pour l'enfant en maternelle ont été réalisés, manque les bandes anti-dérapantes sur les escaliers.

RPN problème de facture pour les toilettes chez la coiffeuse. Remboursement. JD demande un devis pour des robinets thermostatiques sur les radiateurs de l'école.

Projet Beybleu pas de nouvelles.

Commission Développement Economique-Commerce : NEANT

Commission Finances-Fiscalité-Personnel : NEANT

Commission Intercommunalité : Contrôle des poteaux incendie avec M. Raynaud. Délibération à la Communauté de Commune de la Dombes jeudi pour le conseil Communautaire.

Commission Urbanisme & Environnement : NEANT

Commission Voirie – Assainissement – Energie – Eau (DD) : La DDT a envoyé un courrier concernant le carrefour de la D75 et la D17 ils étudient les possibilités. Le géomètre a envoyé les devis pour les différents dossiers d'alignement et de bornage (zone artisanale et arrêt de bus).

Visite de M. Impérante à la mairie suite au courrier de la DDT l'informant qu'il était impossible de détourner les poids lourds et tracteurs de la rue de Cesseins. DD le convoque en Mairie.

IV – INFORMATIONS & DIVERS

LE MAIRE	SIGNATURE	LE SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE
M. Patrice FLAMAND		M. Jean-Michel CORMORECHE	

La séance est levée à 22H54.